



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française

La Haye, 1705

126 Rem. Des mieux.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

OBSERVATION.

Quelques-uns ont condamné cette phrase ; Ils ont dit que quand on s'immole , on a une chose pour objet , & que la risée publique n'en sçauroit servir : qu'on s'immole à son devoir , à sa religion , à sa patrie , mais qu'on ne peut s'immoler ny au mépris , ny à la risée. Les autres en plus grand nombre ont approuvé cette façon de parler , & ont répondu qu'une personne qui ne veut s'attacher qu'à son salut en renonçant à toutes les vanitez du monde , sçait bien qu'en faisant de certaines choses contraires aux maximes ordinaires , & en s'habillant d'une certaine sorte , elle s'attire la risée publique ; mais elle s'immole volontiers à cette risée pour parvenir à la fin qui est son salut : ce qui peut encore se dire des basseurs , qui pour gagner de l'argent , ne cherchent qu'à exciter la risée publique.

CXXVI. REMARQUE.

Des mieux.

IL n'y a rien de si commun , que cette façon de parler , *il danse des mieux , il chante des mieux* , pour dire *il danse fort bien , il chante parfaitement bien* ; mais elle est basse , & nullement du langage de la Cour , où l'on ne la peut souffrir ; Car il ne faut pas oublier cette maxime , que jamais les hon-

nestes gens ne doivent en parlant user d'un mot bas, ou d'une phrase basse, si ce n'est par raillerie; Et encore il faut prendre garde qu'on ne croye pas comme il arrive souvent, que ce mauvais mot a esté dit tout de bon, & par ignorance plustost que par raillerie. Il ne faut laisser aucun doute, que l'on ne l'ait dit en raillant.

OBSERVATION.

IL n'y a point de construction dans cette façon de parler, *il danse des mieux*, pour dire il se distingue parmy ceux qui dansent bien; c'est ce qui est cause qu'on ne la souffre que dans un stile tres bas.

CXXVII. REMARQUE.

Quatre, pour quatriesme, & autres semblables.

QUand on cite un livre ou un chapitre, ou que l'on nomme un Pape, ou un Roy, ou quelqu'autre chose semblable, il faut se servir du nombre adjectif ou ordonnant, & non pas du substantif ou primitif, qu'ils appellent, comme on fait d'ordinaire dans les Chaires, & dans le Barreau. Ils disent par exemple, *un chapitre neuf*, pour
neuf-